

LIEUX DE MEMOIRE DES ESSAIS NUCLEAIRES EN POLYNESIE FRANCAISE

Octobre 2010

Note de présentation réalisée par le Haut-Commissariat de la République en Polynésie française en partenariat avec le gouvernement de la Polynésie française, le Commandement supérieur des forces armées en Polynésie française et les associations Moruroa e Tatou, Tamarii Moruroa et Faahotuia Hao.

I. HISTORIQUE DU PROJET

Les trente années d'expérimentations nucléaires ont fortement marqué la Polynésie française et sa population sur les plans sanitaire, environnemental, économique, social, culturel mais aussi moral.

Depuis 2004, la société polynésienne et ses élus exercent des pressions plus fortes pour faire apparaître les effets des essais dans tous ces domaines (enquêtes de l'APF¹, du CESC², du COSCEN³, des associations...). Les Polynésiens revendiquent reconnaissance et justice. La création d'un « Centre d'archives et de la mémoire des essais nucléaires » dans le cadre des institutions du pays est déjà proposée dans les recommandations du rapport de la commission d'enquête sur les conséquences des essais nucléaires de l'Assemblée de Polynésie française, publié en 2006. La Commission rend compte des difficultés d'accès à l'information relative aux essais nucléaires effectués en Polynésie française et souligne la méconnaissance des polynésiens eux-mêmes quant à l'histoire de cette période et des ses conséquences.

En 2008, les autorités nationales se sont engagées sur la voie de la transparence et de la reconnaissance du fait nucléaire et de ses conséquences. Mais, malgré cette volonté et l'engagement de l'Etat à assumer ses responsabilités notamment dans le cadre de la loi dite Morin relative à la reconnaissance et à l'indemnisation des victimes des essais nucléaires français, un climat de suspicion et de méfiance persiste au sein de la société civile, alimenté par les conditions d'accès aux archives classifiées et l'absence de déclassification de certaines archives.

En 2009, les conclusions de l'atelier 7 des Etats généraux en Polynésie française invitent, quant à eux, les services de l'Etat à contribuer à la création d'un lieu de mémoire qui retracerait les faits historiques en s'enrichissant progressivement de témoignages et des archives déclassées. D'une part, il permettrait aux Polynésiens de s'informer sur ce passé, de le comprendre et de se l'approprier ; et, d'autre part, il leur donnerait l'occasion de s'acquitter de leur devoir de mémoire, à l'égard des jeunes comme des générations à venir.

Dans ce sens, le Conseil interministériel de l'outre-mer du 6 novembre 2009 a décidé des actions prioritaires à mener en Polynésie française. Dans le cadre d'un partenariat renouvelé entre l'Etat et le pays, il s'agit notamment de « répondre au désir de mémoire sur la période nucléaire par (...) la mise en place d'une commission d'historiens pour faire objectivement l'histoire du Centre d'Expérimentations du Pacifique (CEP), la promotion des atolls de Mururoa et de Hao comme lieux de mémoire (centre de la mémoire et expression de reconnaissance de la Nation aux personnes qui ont participé aux essais nucléaires) (...) »

La création d'un lieu de mémoire constitue un élément essentiel à l'instauration d'un climat de confiance qui permettra une gestion sereine de l'après nucléaire en Polynésie. Dans ce sens, une réflexion a été initiée dans le cadre de réunions, regroupant notamment des représentants de la Polynésie française, du Haut-Commissariat, du Commandement supérieur des forces armées en Polynésie française et d'associations.

¹ APF : Assemblée de la Polynésie française

² CESC : Conseil Economique, Social et Culturel de la Polynésie française

³ COSCEN : Conseil d'orientation sur le suivi des conséquences des essais nucléaires

Issus de cette réflexion, les éléments ci-dessous constituent une tentative de synthèse de l'ensemble des propositions et idées émises à ce stade. La définition et la mise en place des structures et acteurs, ainsi que le respect de la méthodologie détaillée en troisième partie permettront l'étude approfondie, l'analyse et la définition précise du projet nécessaire à sa réalisation concrète. Le lancement des différentes étapes et structures dépendra de l'appui technique et financier apporté par le Ministère chargé de l'Outre-mer et la Délégation Générale à l'Outre-Mer, en liaison avec les ministères concernés.

II. ORIENTATIONS DU PROJET

La vision du projet et la définition de son identité, de sa vocation et de ses objectifs doivent être le résultat d'une étude approfondie comprenant notamment l'analyse de l'environnement et des publics, un bilan de l'existant, la consultation des partenaires, le recensement des ressources documentaires disponibles et autres étapes permettant la formalisation du projet. Ainsi, les orientations ci-dessous proposées restent l'objet de débats et appellent des études complémentaires. La dénomination définitive sera laissée à l'appréciation du maître d'ouvrage.

De par sa nature, le projet pourrait être :

- Un lieu de mémoire et d'échanges
- Un musée d'histoire

UN LIEU DE MEMOIRE...

Selon Pierre Nora, « un lieu de mémoire va de l'objet le plus matériel et concret, éventuellement géographiquement situé, à l'objet le plus abstrait et intellectuellement construit. »⁴.

La création d'un centre de la mémoire des essais nucléaires fait référence à la nécessité pour la population d'écrire et de s'approprier l'histoire du nucléaire en Polynésie française ; de comprendre et de s'informer sur ce passé et ainsi de « constituer » une mémoire juste, commune et partagée. C'est également la possibilité donnée aux jeunes et aux générations futures de mieux saisir cette histoire qu'ils n'ont pas vécue.

Il s'agit donc ici non seulement d'informer sur une période historique, à travers la création d'expositions et d'un centre de documentation, mais également de réinvestir cette période affectivement et émotionnellement, en y exprimant notamment la reconnaissance de la Nation aux personnes qui ont participé aux essais et ses conséquences.

Un tel lieu de mémoire devra donc être doté de locaux aménagés, de ressources humaines et financières. Ses fonctions pourront être diverses :

- Un centre de ressources : recueil de l'ensemble de la documentation disponible, écrite et audiovisuelle sur les essais nucléaires, recueil de témoignages, édition de supports d'information et accueil de chercheurs et d'étudiants. Un inventaire des ressources documentaires et des productions audiovisuelles existantes a été lancé par le COSCEN et des associations.
- Un lieu d'exposition : conservation des objets, organisation d'expositions permanentes et temporaires à destination de tous publics : polynésiens et touristes, adultes et enfants.
- Un lieu d'échange et de débats : organisation de manifestations, de conférences et de projections-débats.

Cf. annexe 1 : Proposition d'avant projet réalisé par Bruno Barrillot, délégué au COSCEN.

⁴ NORA, Pierre dir., *Les lieux de mémoire, en trois tomes : La République - La Nation - Les France*, Édition Gallimard, 1997.

UN MUSEE D'HISTOIRE...

L'article L410-1 du Code du patrimoine définit un musée comme « toute collection permanente composée de biens dont la conservation et la présentation revêtent un intérêt public et organisée en vue de la connaissance, de l'éducation et du plaisir du public ».

Un musée d'histoire conserve les pièces de l'histoire tout en intervenant sur le terrain de la mémoire. Ce n'est pas une simple exposition d'objets ou d'œuvres sans organisation, son parcours est construit, il explique et apporte des questionnements. Dans le cas d'un musée consacré à la période des essais nucléaires, il intégrerait des éléments sensibles, notamment des témoignages, et permettrait de recueillir et confronter la diversité des souvenirs et points de vue aux documents et objets. Le musée peut à la fois être un lieu de mémoire et de connaissance tout en ayant un rôle culturel, pédagogique, économique et de lien social.

L'organisation générale d'un musée d'histoire doit cependant rester claire. Elle est souvent chronologique et insère dans cette chronologie des thématiques plus ou moins lisibles permettant une reconstitution problématique du passé intégrant ainsi une dimension sensible, émotionnelle et affective.

Considérant la volonté de la société civile de faire la lumière sur l'ensemble des relations avec la France au-delà du dossier du nucléaire, l'absence de musée consacrée à l'histoire de la Polynésie française, et plus particulièrement aux rapports des Polynésiens avec les Européens depuis leur débarquement au XVIII^e siècle, ainsi que la plus grande attractivité d'un « musée » relativement à un « lieu de mémoire » pour les visiteurs nationaux comme internationaux, le choix d'un musée semble se dessiner. La notion de "collections" propre au musée rend urgent la réalisation d'un inventaire des pièces disponibles auprès du ministère de la Défense, du CEA, des communes, des associations, des anciens travailleurs et des particuliers.

Les missions d'un musée d'histoire consacré à la période des essais nucléaires ou plus largement à l'histoire des relations avec la France, peuvent être nombreuses. Outre l'étude de l'histoire, la conservation, la restauration et l'enrichissement des collections, il contribue à la sensibilisation des publics sur l'importance de sauvegarder la mémoire des faits, conçoit et met en œuvre des actions d'éducation et de diffusion des connaissances. Pour cela, il peut intégrer un centre de documentation, d'enseignement et de recherche.

Qu'il soit musée ou lieu de mémoire, la constitution d'un fonds documentaire est indispensable. Il pourrait couvrir une période historique large (premiers explorateurs, évangélisation, période coloniale, EFO, le bataillon du Pacifique, l'exploitation du phosphate de Makatea, Pouvanaa' Oopa, TOM, statut d'autonomie, etc.) et intégrer les documents relatifs à la réhabilitation des atolls, aux projets de recherche scientifique et environnementale menés à Moruroa et à Hao, ainsi qu'à la nouvelle démarche d'aménagement du territoire à Tahiti. Ceci renforcerait la cohérence et la complémentarité de l'ensemble des projets issus du CIOM et apporterait une réponse au désir d'information, de transparence et de démarche partenariale sur ces sujets.

III. METHODOLOGIE

Quelle que soit l'appellation du projet, il doit être traité comme un « équipement culturel » et satisfaire aux exigences de la programmation de tels aménagements.

LES ETAPES-CLES

1. Etude de définition et de faisabilité ou projet scientifique et culturel (dans le cas d'un musée), sous la direction du chef de projet et de son équipe : **2 mois**

Il s'agit d'organiser l'expression des différents besoins et attentes après analyse de l'environnement et des publics et consultation des partenaires. A l'issue de cette étape, le concept du musée est défini avec la formalisation d'un pré-programme, outil de décision pour le maître d'ouvrage. Ce pré-programme fixe les grandes orientations du projet, affirme son opportunité, sa faisabilité et ses objectifs.

En outre, ce projet devra être conçu en lien avec la création du futur centre culturel de Polynésie française (possible mutualisation de la mission de pré-programmation).

2. Pré-programmation ou programmation scientifique du parcours de musée (dans le cas d'un musée), sous la direction du conservateur : **2 mois**

Cette étape permet l'élaboration du scénario du parcours des salles permanentes en détaillant chaque section.

3. Etude de programmation ou programmation architecturale et muséographique, sous la direction d'un programmiste : **de 3 à 9 mois selon le projet**

C'est la traduction des objectifs culturels et scientifiques en termes spatiaux et fonctionnels, avec la formalisation possible du projet en plusieurs scénarios (d'implantation, financiers) programmatiques. Cette étape permet notamment de déterminer le coût du projet en investissement et en fonctionnement et les exigences techniques et muséographiques pièce par pièce. Elle prépare la commande à l'architecte.

4. Choix d'un architecte : **de 4 à 6 mois**

La sélection d'un maître d'œuvre/architecte obéit à des règles relevant du Code des marchés. Elle doit prendre en compte la volonté urbanistique du maître d'ouvrage, le côté esthétique et les contraintes imposées suite à la programmation. La passation d'un marché de maîtrise d'œuvre peut se faire par concours ou par consultation restreinte.

5. Etudes de maîtrise d'œuvre : APS, APD et DCE : **de 8 à 12 mois**

6. Appel d'offres et choix : **6 mois**

7. Travaux : **de 12 à 15 mois**

8. Installation : mise en service du bâtiment et installation du parcours : **2 mois**

9. Ouverture au public

→ Soit au total de 40 à 55 mois.

LES ACTEURS ET STRUCTURES-CLES

1. Le maître d'ouvrage : celui-ci sera déterminé en fonction de la forme juridique souhaitée du futur établissement.

Il conviendra de privilégier une structure institutionnelle permettant l'association des collectivités.

2. Les concepteurs :

Le Maître d'œuvre ou chef de projet est missionné par le maître d'ouvrage pour assurer les tâches de conception et de suivi du projet jusqu'à son achèvement. Ce rôle peut être assuré par un architecte, il peut également être partagé avec différents experts.

Dans le cadre de la création d'un musée, le **chef de projet** est le plus souvent un conservateur. Le chef de projet s'entoure d'un certain nombre de « structures-conseils » détaillées ci-dessous et réalise les études nécessaires à la définition du pré-programme.

Le **comité scientifique** se réunit à l'initiative du chef de projet. Il peut être composé du chef de projet lui-même, d'un représentant du maître d'ouvrage, d'experts extérieurs retenus pour leur compétence (un historien, un spécialiste du milieu naturel des atolls, un spécialiste du nucléaire, un sociologue-économiste) et de représentants d'utilisateurs, notamment les associations qui agissent directement dans l'aide aux acquisitions et la structuration des ressources documentaires. Le comité fait appel à des compétences extérieures en tant que de besoin et apporte un appui au chef de projet tout au long de l'élaboration du projet scientifique et culturel et de la programmation.

Recommandée par la commission d'enquête de l'APF et le CIOM, la mise en place d'une **commission d'historiens** - dont les compétences sont reconnues - devrait être un préalable à ce comité scientifique, permettant ainsi l'intégration de leurs réflexions au comité, soit l'établissement des faits comme base du projet.

Le **programmiste** rédige le document à partir duquel le maître d'œuvre va élaborer son projet, en amont de la conception architecturale et technique. Il élabore le programme fonctionnel et technique des besoins.

L'**architecte** est le principal acteur de la maîtrise d'œuvre, il conçoit le projet architectural et surveille la réalisation. Il peut s'appuyer d'un muséographe qui concourt à la mise en espace des objets, vitrines, socles, etc.

3. Les réalisateurs : entreprises ayant la charge de la construction et des aménagements intérieurs et extérieurs.

4. **L'utilisateur** : représente la finalité même du projet. L'étude appropriée du public d'un musée qui est fortement hétérogène (diversités culturelles, sociologiques) est un gage de réussite de la programmation.

Parallèlement, le **comité de pilotage** regroupant le maître d'ouvrage, les financeurs, le chef de projet ou chef d'établissement en tant que futur gestionnaire et utilisateur, et qui de besoin, se réunit à chaque phase du projet afin de valider de façon collective les options qui sont prises. Il permet d'accélérer le processus de décisions.

La place des Polynésiens sera privilégiée au sein des différentes structures détaillées ci-dessus. En effet, l'écoute et la participation de la société civile et de leurs représentants au processus de mise en place du lieu de mémoire (Eglise protestante, organisations politiques, associations de protection de l'environnement, associations de soutien aux victimes des essais nucléaires, etc.) seront essentielles à la reconstruction de relations de confiance avec l'Etat ainsi qu'à la prise de conscience pour chacun de l'impact global de la période nucléaire sur la société polynésienne.

IV. LIEUX

Un lieu de mémoire est en général situé au même endroit ou à proximité du site historique. Moruroa, principal atoll des expérimentations, ne peut accueillir un tel projet étant donné le statut militaire actuellement en vigueur. Le projet pourrait idéalement se construire dans les atolls où la période des essais a le plus fortement impacté la population et son environnement.

Hao, pour avoir accueilli la base avancée du CEP, ainsi que Tureia et Gambier, communes les plus proches des sites d'expérimentations sont notamment retenues. L'installation de centres de la mémoire sur des lieux historiquement marqués faciliterait en effet la reconstitution du passé dans sa dimension émotionnelle, en y intégrant notamment des visites guidées des terres ayant accueilli les installations du CEP et du CEA à Hao. En outre, un tel projet constituerait une source d'emplois considérable à l'échelle d'un atoll et permettrait d'y développer un « tourisme de mémoire ».

Cependant, qu'il soit « lieu de mémoire » ou « musée d'histoire », le projet a notamment une mission éducative avec la diffusion la plus large possible aux jeunes générations de l'histoire de leur pays, permise par une égalité d'accès à la connaissance et à la culture. Considérant la concentration démographique sur l'île de Tahiti et plus particulièrement à Papeete, l'éloignement et le coût des voyages vers les îles de la région des Tuamotu Est, l'installation du projet à Papeete garantirait sa visibilité et son accessibilité pour les visiteurs nationaux et internationaux et faciliterait l'organisation d'activités pédagogiques.

Bien que la ville de Papeete ait été retenue par la majorité des personnes ayant participé à cette réflexion, la création de petites expositions spécifiques dans les îles marquées pas les expérimentations reste primordiale pour leurs populations qui ont fortement contribué à la politique nationale d'armement nucléaire. Les habitants de ses îles et atolls éloignés revendiquent également reconnaissance et souhaitent que les jeunes et futures générations puissent s'informer sur cette période qui a bouleversé leurs modes de vie et leur environnement. Dans ce sens, un lieu de mémoire « annexe » à Hao est envisagé.

Toutes ces hypothèses de lieux devront être détaillées dans l'étude de programmation, une fois la nature et le contenu du projet arrêtés, la décision revenant au maître d'ouvrage. Le choix d'une nouvelle construction ou encore l'intégration du projet dans un équipement déjà existant (musée de Tahiti et ses îles ou futur centre culturel par exemple) devra également être précisé.

Les lieux pouvant potentiellement accueillir un tel projet et retenues à ce jour sont :

- Parcelle CW 27 d'une superficie de 5162 m², appelée « annexe du quartier Broche », avenue Pouvana'a O'opa, face à la Présidence, Papeete.
- Site historique de l'ancien hôpital Vaiami, rue du Commandant Destremeau, Papeete.
- Musée de Tahiti et ses îles, PK 14,7, Punaauia.
- Hôpital de Mamao, Papeete.

Le Fort de Taravao (situé à 60 km de Papeete), dans la commune de Taiarapu-est, a également été proposé. Toutefois, il ne répond pas aux critères d'accessibilité et visibilité qui ont été privilégiés lors des réunions.

V. COUT DU PROJET

LA MAITRISE D'ŒUVRE

Les différentes étapes détaillées en troisième partie de ce document et nécessaires à la conception du projet ont un coût pour le maître d'ouvrage.

Le budget nécessaire à la **pré-programmation** est estimé à 10 millions de Fcfp (84 000 €).

Le coût de la **programmation** comprenant la rémunération du programmiste et du concours d'architecte dépendra de l'orientation et de l'ampleur données au projet à l'issue de la pré-programmation.

LA REALISATION : INVESTISSEMENT ET FONCTIONNEMENT

Le coût du projet en investissement et en fonctionnement ne pourra être déterminé qu'au terme de l'étude de programmation. Il est en effet dépendant de la nature du projet, de la superficie et du contenu des pièces, ainsi que du lieu d'implantation, du choix d'une construction nouvelle, de l'aménagement d'un bâtiment ancien ou de son intégration dans un équipement déjà existant.

A titre indicatif, le **mètre-carré/culture** est estimé à 425 000 Fcfp pour une **construction** neuve (Etablissement d'Aménagement et de Développement de Polynésie française, 2001). Pour un bâtiment de 1550 m², ce qui semble un maximum pour le projet, le coût serait de l'ordre de 658,75 millions de Fcfp soit approximativement 5,52 millions d'euros.

Le **coût de fonctionnement annuel** des équipements culturels est estimé à 7 à 10 % du coût d'investissement total soit 65,9 millions de Fcfp ou 552 000 €. En règle générale, les frais de personnel ne doivent pas excéder 40 à 50 % des dépenses totales soit 33 millions de Fcfp par an ou 276 000 €.

BIBLIOGRAPHIE

- NORA, Pierre dir., *Les lieux de mémoire, en trois tomes : La République - La Nation - Les France*, Édition Gallimard, 1997.
- *Centre de ressources documentaires de l'Institut national du patrimoine, avec la participation de la Direction des musées de France. Création et rénovation du musée : du projet scientifique et culturel à l'étude de programmation muséographique*, n°1, décembre 2006, Paris : La bibliothèque numérique de l'INP, 2006.
- HOWELL, Patrick Tahiaata dir., *Délégation aux états généraux de Polynésie française, Atelier n° 7 : Gérer l'après-nucléaire : mémoire, reconnaissance et responsabilités*, Septembre 2009.
- MOLLARD, Claude, *Concevoir un équipement culturel*, Editions du Moniteur.
- Association Internationale des Musées d'Histoire, http://www.iamh-aimh.org/211_fiche_deonto.html#1, page consultée le 30 juin 2010.

ANNEXE 1

PROPOSITION D'AVANT PROJET POUR LA CREATION D'UN CENTRE DE LA MÉMOIRE DES ESSAIS NUCLEAIRES EN POLYNESIE FRANCAISE

ESPACES	SURFACE M ²	MISE EN EXPOSITION	AMENAGEMENTS SPECIFIQUES
ESPACE 1 HALL D'ENTREE + ESPACE POUR EXPOSITIONS TEMPORAIRES	150 m ²	- expo temporaire / kakemonos et panneaux	
ESPACE 2 LE CONTEXTE HISTORIQUE. - Histoire des rapports de la Polynésie avec la France (premiers explorateurs, évangélisation, période coloniale, EFO, Bataillon du Pacifique, Pouvanaa' Oopa, TOM, statut d'autonomie, etc.) - Le contexte mondial de la Guerre froide et la dissuasion nucléaire - La politique nationale d'indépendance stratégique et de paix	150 m ²		
ESPACE 3 LE NUCLEAIRE : C'EST QUOI ? - Présentation scientifique - La radioactivité - Les applications civiles, médicales et militaires	50 m ²	- Espace d'expérimentations ludiques - Animations ludiques	- Bornes interactives
ESPACE 4 LES FAITS - L'histoire du centre d'expérimentations du Pacifique - La période préparatoire aux essais - Les tirs	150 m ²	- Photos - Cartes, plans - Maquettes des atolls - Objets	- Ecrans multimédias
ESPACE 5 LA POLYNESIE ENTRE DANS UNE NOUVELLE ÈRE	50 m ²	- Textes et Illustrations	

ESPACES	SURFACE M ²	MISE EN EXPOSITION	AMENAGEMENTS SPECIFIQUES
<ul style="list-style-type: none"> - Bouversements démographique, économique, social et culturel. - Enjeux économiques et politiques 			
<p>ESPACE 6 LA VIE DANS LES ILES</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bouversements dans le mode de vie des îles - La vie à Mangareva, Tureia, Hao, Reao - Relations entre les populations et les militaires 	100 m ²	<ul style="list-style-type: none"> - Photographies - Témoignages audiovisuels des populations 	<ul style="list-style-type: none"> - Aménagement de sous-espaces - Ecrans multimédias
<p>ESPACE 7 MORUROA, L'ILE DU GRAND SECRET</p> <ul style="list-style-type: none"> - Toponomie, histoire foncière ancienne de Moruroa - Pourquoi Moruroa ? - La vie à Moruroa - (L'île "symbole" des essais nucléaires en Polynésie) ? 	50 m ²		
<p>ESPACE 8 LES ESSAIS NUCLEAIRES DANS LE MONDE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etats Unis - Hiroshima et Nagasaki - Russie - Chine - Sahara - Royaume-Uni 	150 m ²	<ul style="list-style-type: none"> - Cartes - Photographies - Globe terrestre 	<ul style="list-style-type: none"> - Aménagement de sous-espaces
<p>ESPACE 9 RISQUES SANITAIRES ET ENVIRONNEMENTAUX</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etudes sur les conséquences sanitaires - Etudes sur les conséquences environnementales - (Début de reconnaissance des maladies radio-induites) 	50 m ²	<ul style="list-style-type: none"> - Diaporamas thématiques - Témoignages audiovisuels des victimes atteintes de maladies radio induites 	<ul style="list-style-type: none"> - Bornes interactives - Ecrans multimédias

ESPACES	SURFACE M ²	MISE EN EXPOSITION	AMENAGEMENTS SPECIFIQUES
ESPACE 10 OPPOSITIONS ET MOUVEMENTS CONTESTATAIRES - Périodes et actions contestataires aux niveaux local et international - Portraits de figures de l'opposition aux essais	150 m ²	- Témoignages audiovisuels des victimes atteintes de maladies radio induites	
ESPACE 11 LE TEMPS DE LA REHABILITATION - Réhabilitation et premiers actes - Le démantèlement des sites - Les Etats généraux	100 m ²	- Objets - photos	
ESPACE 12 MULTIMEDIA ET DOCUMENTATION - Vidéos accessibles à partir de bornes interactives - Production littéraire et cinématographique - Espace de conférences-débats	200 m ²	- Documents audiovisuels	- Bornes interactives - Espace pour accueillir entre 80 et 100 pers.
ESPACE 13 ESPACE DOCUMENTATION ET RECHERCHE - Centre de documentation / Bibliothèque - Accès à des postes de travail pour recherche de documents	200 m ²	- Fonds documentaire - Archives numériques	- Ordinateurs, rayonnages, tables de consultation - Bornes interactives
Surface totale	1.550 m²		

Destinataires in fine

- Contre-Amiral Jérôme REGNIER, commandant supérieur des forces armées en Polynésie Française
- Capitaine de corvette Alban MATHIEU, COMSUP/CEP
- M. Bertrand BOUSSAT, chef de la circonscription des Tuamotu-Gambier
- M. Mita TERIIPAIA, ministre de la culture et de l'artisanat
- M. Bruno BARRILLOT, délégué au suivi des essais nucléaires, COSCEN
- M. Yannick LOWGREEN, président de l'association Tamarii Moruroa
- M. Roland OLDHAM, président de l'association Moruroa e Tatou
- M. Edouard FRITCH, Vice-président de la Polynésie française
- Dr Patrick Tahiaata HOWELL, animateur de l'atelier n°7 des EGPF, ILM
- Mlle Oriane WIPF, suivi des EGPF, Haut-commissariat-BME
- M. Michel Arakino, président de l'association Faahotuia Hao
- M. Jean-Marc REGNAULT, historien
- M. le Sénateur Richard TUHEIAVA